

Régulation PRIPs: CFA Institute appelle à une protection protéger efficace des investisseurs particuliers

PAR MICHEL LE 4 JUILLET 2012 · [ADD COMMENT](#)

La Commission Européenne vient de publier un nouveau paquet de législation: la régulation PRIPs (Packaged Retail Investment Products), la révision de l'IMD (Insurance Mediation Directive) et la Directive UCITS V (Undertakings for Collective Investments in Transferrable Securities).

Dans un communiqué **CFA Institute** (association de professionnels de l'investissement), **EuroFinuse** (association représentant les utilisateurs de services financiers), **FECIF** (association représentant les conseils et intermédiaires financiers), **EFAMA** (association représentant les gestionnaires d'actifs) et **AILO** (association représentant les compagnies d'assurance vie transfrontalières) appellent les institutions européennes à protéger efficacement les investisseurs particuliers au travers de cette nouvelle législation.

Ces cinq associations soutiennent pleinement l'objectif principal de la régulation PRIPs : fournir aux particuliers une information comparable, standardisée et compréhensible sur les produits d'épargne via le Key Information Document (KID), afin de leur permettre de faire leur choix d'investissement en toute connaissance de cause.

Ces cinq associations rappellent qu'il est essentiel que la réglementation sur les PRIPs couvre le plus large éventail de produits d'épargne possible, car sinon son objectif de permettre aux particuliers de comparer facilement les produits entre eux ne serait pas atteint.

Ces cinq associations s'accordent sur le fait qu'**un des enjeux principaux de la législation PRIPs est le format et le contenu des informations sur les produits d'épargne. Elles doivent être aussi standardisées que possible pour permettre aux particuliers de comparer les caractéristiques, les retours sur investissement, les risques et les coûts des différents produits d'épargne.** C'est pour cela que CFA Institute, avec le concours actif d'EuroFinuse et FECIF, mène actuellement un projet de recherche sur une présentation standardisée des coûts des PRIPs, recherche qui sera publiée à l'automne.